

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008807364		1ere Gachée: 07:54 (1)		Date: 28/10/2025 271025091209		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):		Véhicule: M87 8x4 ROUXEL BRIS M87 BRISMONTIER	
client: 411883 chantier: 188304		ROSA DALLAGE CF251241-Villiasprint		159 BVD DE CRETEIL 94100 Allée Camille Muffat 06.72.42.36.58 51430 Bezannes			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
07:51				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton RJB303A330		désignation(6)(8) BPS		certification XF2		Classe Chlorure CL 0,40	
						consistance(7) S3	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type) 0		Résistance caractéristique(4) C30/37	
appellation commerciale C30/37 XF2 S3 Dm20 CEM2 330							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:							
signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1